

REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR
ET DU MÉRITE NOTARIAL

Des lauréats de calibre

EN MARS DERNIER, UN JURY DE SÉLECTION A CHOISI LES DEUX LAURÉATS
DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR ET LES TROIS CANDIDATS AU MÉRITE NOTARIAL.
PORTRAIT DE CINQ NOTAIRES DE CALIBRE QUI ONT À CŒUR DE FAIRE
RAYONNER LEUR PROFESSION. ➡ EMMANUELLE GRIL, journaliste



De Gauche à droite, M^e Marie-Ève Brown,
M^e Geneviève Parent, M^e Louis Philippe Robert,
M^e Julie Loranger et M^e Jean Paul Dutrisac.

LA MÉDAILLE D'HONNEUR

La Médaille d'honneur constitue la plus haute distinction de la Chambre des notaires. Cette récompense annuelle est attribuée en fonction de différents critères et vise à souligner la contribution d'un notaire dont la carrière exceptionnelle a rejailli sur l'ensemble de la profession. Cette année, la Médaille d'honneur a été remise à M^e Julie Loranger et à M^e Jean-Paul Dutrisac.

M^e Julie Loranger

Avec une trentaine d'années de pratique à son actif, M^e Julie Loranger est une référence incontournable en matière de planification testamentaire, de fiducies et de successions. En fait, nul ne pourrait soupçonner qu'avant d'opter pour le droit et le notariat, elle a été élève officier à l'Institut maritime du Québec...

À l'emploi de BCF depuis 2006, elle fait partie des 11 notaires qui pratiquent au sein de ce cabinet d'avocats multidisciplinaire d'envergure. Mais c'est au sein du bureau Watson Poitevin Turcot Prévost, une étude spécialisée en droit fiscal et commercial, où elle a exercé pendant 12 ans, qu'elle a véritablement bâti son expertise dans son domaine de prédilection.

Elle est passionnée par son champ de pratique, mais c'est aussi le côté humain indissociable du droit des fiducies qui lui tient à cœur. Ses collègues témoignent de son grand dévouement envers ses clients, de son souci de développer avec eux une étroite relation de confiance. Sa clientèle, essentiellement constituée d'entrepreneurs et de leur famille, représente d'ailleurs un défi, dans la mesure où ceux-ci n'hésitent pas à la questionner.

Pas étonnant, donc, que M^e Julie Loranger se préoccupe de constamment parfaire son savoir : elle lit et se documente sans cesse et

à longterm fait partie du Cercle fiduciaire de Montréal, un forum mensuel de discussion entre experts en fiducies et successions issus de différentes disciplines. Généreuse dans le partage de ses connaissances, elle a également publié de nombreux articles et contribué à la formation de plusieurs jeunes notaires et avocats. Juriste chevronnée, M^e Loranger est aussi réputée pour ses conférences et ses formations, appréciées tant par les notaires que par les avocats et les comptables. Conférencière recherchée au grand talent de vulgarisatrice, elle sait capter et conserver l'attention de son auditoire.

Tout ce que M^e Loranger entreprend, elle le fait avec cœur et rigueur. Ainsi, elle a été présidente du comité Testaments, successions et fiducies de l'Association du Barreau canadien, division Québec, durant les années 2016 à 2018. C'est sous son égide que la section s'est vu décerner pour la première fois le Prix d'excellence de la meilleure section de droit de cette association. M^e Julie Loranger participe également depuis plus de 20 ans aux activités de formation de l'Association de planification fiscale et financière, et y contribue de façon exceptionnelle, s'appuyant sur sa vaste expérience en planification successorale et en règlement de successions.



« J'aime travailler avec les entrepreneurs et leur famille. C'est un privilège de pouvoir les accompagner tant dans le volet affaires que dans leur vie personnelle. »

M^e JULIE LORANGER

Affichant avec fierté son statut de notaire, M^e Loranger fait rayonner la profession auprès de toute la communauté juridique. À sa façon, elle contribue à déconstruire l'image traditionnelle du notaire en sensibilisant le public aux multiples facettes du rôle de ce juriste. Un véritable tour de force qu'elle accomplit avec simplicité et modestie.

M^e Jean Paul Dutrisac

Lorsqu'il porte un regard sur l'ensemble de sa carrière, M^e Jean Paul Dutrisac estime que le fil conducteur de celle-ci est sans nul doute « l'engagement ». Tout d'abord, un engagement envers sa clientèle, dans le cadre d'une pratique professionnelle de plus d'un quart de siècle. Juriste chevronné, attentionné et respecté, il s'est toujours montré soucieux de bâtir un lien de confiance avec ses clients et de leur offrir un service professionnel, qui va souvent au-delà de leurs attentes. Son sens des valeurs trouve un écho tout naturel dans celles de sa profession, aussi bien par le caractère préventif de la pratique notariale et son approche non contentieuse, que par l'impartialité dont doit faire preuve ce juriste de l'entente.

Désireux de transmettre ses connaissances et ainsi de contribuer à bâtir la relève, M^e Dutrisac s'est rapidement engagé comme chargé de cours au Diplôme de droit notarial à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il a enseigné de 1983 à 1993. Il a également participé à la formation de ses concœurs et confrères en droit des successions dans le cadre de la réforme du *Code civil du Québec* de 1994.

La volonté d'engagement de M^e Jean Paul Dutrisac l'a amené à s'impliquer activement dans les activités et les institutions au cœur du système professionnel québécois. Il a d'abord fait sa marque au sein de la Chambre des notaires, où il a siégé au conseil d'administration de 1990 à 2005. Il a été membre de plusieurs comités, puis vice-président de 1993 à 2005. En décembre 1995, il accède à la présidence de l'Ordre. C'est à ce titre qu'il a dirigé de main de maître un « plan de redressement », alors requis par l'Office des professions du Québec, et piloté une réforme importante de l'organisme.

Nommé en 1996 représentant de son Ordre auprès du Conseil interprofessionnel du Québec, il est très tôt élu membre du comité exécutif de l'organisme pour en assumer les fonctions de secrétaire, puis de vice-président. En 2000, il est élu président du Conseil par les représentants des ordres professionnels pour un premier mandat de deux ans, qui sera renouvelé à deux reprises jusqu'en 2006. En novembre 2007, le Conseil des ministres nomme M^e Dutrisac président de l'Office des professions du Québec, organisme de surveillance dont la mission est de veiller à ce que les 46 ordres professionnels assurent la protection du public. Premier notaire à occuper cette fonction, il a notamment participé à une véritable réforme du *Code des professions*, léguant ainsi aux Québécois un système professionnel moderne, rigoureux, intègre et équilibré.

Faisant preuve de leadership, mais aussi de doigté et d'un grand sens de la diplomatie, il a accompli un travail remarquable pendant plus d'une décennie dans plusieurs autres projets, tels la réforme de la gouvernance des ordres professionnels, l'encadrement de la psychothérapie, le regroupement des trois professions comptables, la création du Bureau des présidents des conseils de discipline et la mise en place d'ententes historiques avec la France et les autres provinces canadiennes permettant la mobilité des professionnels québécois dans ces autres juridictions. Par ses qualités



« J'invite la relève, les jeunes notaires, à s'engager dans les institutions sociétales, à être généreux de leurs compétences et à faire rayonner notre profession dans toutes les sphères de la société. »

M^e JEAN PAUL DUTRISAC

de mobilisateur et de gestionnaire, il a su rallier ses pairs et éviter les nombreux écueils que comportaient ces délicats dossiers.

Enfin, en 2018, il a coprésidé la Commission citoyenne sur le droit de la famille, mise sur pied par la Chambre des notaires, où il a pu encore une fois démontrer son leadership, son sens de l'écoute, son impartialité et sa capacité à mettre en confiance les différentes parties prenantes de la société.

LE MÉRITE NOTARIAL

Le Mérite notarial vise à souligner la contribution ou la réalisation spécifique, au cours des trois dernières années, d'un notaire dans un domaine particulier, dont les retombées ont rejailli sur l'ensemble de la profession. Ce prix peut être remis à tout notaire, indépendamment de son nombre d'années de pratique. Cette année, M^e Marie-Ève Brown, M^e Louis Philippe Robert et M^e Geneviève Parent ont reçu le Mérite notarial.

M^e Geneviève Parent

M^e Geneviève Parent se voit comme une ambassadrice de la profession, mission qu'elle accomplit avec talent, et ce, jusqu'aux confins du Québec! Notaire en pratique privée depuis 28 ans, elle exerce en milieu rural, dans la région de l'Outaouais. Servant une clientèle essentiellement anglophone habituée à la common law, elle doit donc vulgariser les notions du *Code civil du Québec* en plus d'expliquer le rôle du notaire, parfois assimilé à tort à un commissaire à l'assermentation. Le droit international privé fait partie de son quotidien, dans sa pratique concentrée en droit immobilier, de la personne et des successions. D'ailleurs, elle voit son étude comme un « bureau boutique », où elle prend soin de ses clients.

M^e Geneviève Parent a également à cœur les intérêts de sa profession et, depuis son assermentation, elle est membre de l'Association des notaires de l'Outaouais, dont elle a récemment été élue présidente pour une deuxième année consécutive. Elle organise depuis plusieurs années la soirée annuelle de la Plume d'Or, qui vise à souligner l'excellence de la pratique d'un notaire de l'Outaouais. Très engagée auprès de la communauté, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration et a participé à une clinique juridique bénévole organisée l'automne dernier



par Pro Bono Québec dans le Grand Nord québécois. Ses qualités humaines et professionnelles ont été très appréciées et remarquées dans ce contexte, tant et si bien que son expertise a été à nouveau mise à contribution ce printemps, cette fois-ci auprès du Centre de justice du Nunavut. Elle a retiré de ces expériences en dehors des sentiers battus un grand sentiment de gratification, mais aussi le besoin de dénoncer le manque flagrant de notaires, et de juristes en général, au nord du 55^e parallèle.

« J'ai toujours eu à cœur la défense de notre profession et de ses membres. Il est tout aussi important à mes yeux de conserver une bonne solidarité entre notaires. »

M^e GENEVIÈVE PARENT

M^e Louis Philippe Robert



« J'invite les notaires d'expérience à s'investir davantage et à consacrer du temps à l'enseignement universitaire au sein des facultés de droit et à la formation des futurs juristes, car, actuellement, on compte peu de notaires parmi les professeurs ou les chargés de cours. »

M^e LOUIS PHILIPPE ROBERT

M^e Louis Philippe Robert pratique à Saint-André-Avellin, dans la région de l'Outaouais, depuis bientôt 44 ans. Tout au long de sa carrière, il a su développer une expertise enviable auprès de ses clients et de ses confrères et consœurs, notamment en droit agricole. Au fil du temps, il est d'ailleurs devenu une référence dans ce domaine.

M^e Robert a également fait sa marque en enseignement. Il a enseigné pendant 25 ans à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa auprès des étudiants au DDN et à la maîtrise en droit notarial. Pendant toutes ces années, il a su transmettre ses connaissances en droit

immobilier et sa passion pour le notariat. Cette dernière, il l'a par la suite transmise à ses enfants. En effet, M^e Robert a failli réussir un « grand chelem », mais il a dû se contenter d'un « triplé », puisque trois de ses quatre enfants sont aujourd'hui notaires ou en voie de le devenir.

M^e Robert pratique encore aujourd'hui dans le bureau qu'il a fondé en 1975. Il est maintenant associé avec Jonathan, l'un de ses trois fils, et dans quelque temps sa fille Judith viendra les rejoindre. Son professionnalisme et son approche profondément humaine lui assurent la fidélité de sa clientèle, année après année, voire de génération en génération. Dernièrement, il a réalisé un mandat de vente pour l'arrière-petit-fils de l'un de ses premiers clients, une preuve de confiance qu'il a trouvée particulièrement touchante. M^e Robert s'est toujours investi dans sa profession de notaire. Il a d'ailleurs reçu en 2018 la Plume d'Or, distinction remise par l'Association des notaires de l'Outaouais pour souligner son implication et la qualité de son travail.

Son message à la relève ? Développer sa passion et son amour pour le métier, se montrer intègre, rigoureux et impartial en tout temps. Il conseille aussi aux jeunes notaires de ne pas hésiter à aller chercher des conseils auprès de notaires plus expérimentés, lorsque le dossier est complexe ou difficile.

M^e Marie-Ève Brown

Jeune notaire passionnée, M^e Marie-Ève Brown s'est toujours engagée tant auprès de sa profession que de sa communauté. Dès les débuts de sa pratique il y a 11 ans, elle s'est orientée vers le droit de la famille et la médiation familiale, domaines qui lui tiennent particulièrement à cœur. Aider ses clients à traverser les périodes de turbulences et à reprendre le contrôle de leur vie fait partie de ses motivations.

Elle s'est d'ailleurs activement impliquée dans la demande d'une réforme du droit de la famille, notamment en siégeant à titre de commissaire à la Commission citoyenne sur le droit de la famille, mise sur pied par la Chambre des notaires en 2018. Inscrite au registre des lobbyistes, M^e Brown a également effectué plusieurs représentations auprès de la ministre de la Justice de l'époque, Stéphanie Vallée, afin de réclamer des modifications au *Règlement sur la médiation familiale* et d'améliorer tant les conditions de travail des médiateurs que l'accès à la gratuité pour les citoyens. Elle poursuit son travail de sensibilisation auprès du gouvernement actuel.

Présidente de l'Association de médiation familiale du Québec de 2016 à 2018, où elle siège toujours au conseil d'administration, elle a aussi mis sur pied un projet pilote novateur de médiation en contexte de régime de protection et homologation de mandat. Ses implications ne s'arrêtent pas là, puisqu'elle est également administratrice représentante de la Chambre des notaires au



Centre de justice de proximité de la Montérégie, en plus de siéger au conseil d'administration de l'Institut Pacifique.

Généreuse de son temps et professionnelle rigoureuse, par son action et ses engagements, M^e Marie-Ève Brown représente bien les valeurs du notariat et constitue assurément un modèle inspirant pour la relève. Elle invite d'ailleurs les jeunes notaires à s'impliquer au sein d'OBNL qui défendent une cause qui les interpelle. ●

« En travaillant en médiation, on peut réellement aider les gens à traverser une période difficile dans leur vie, en leur permettant de reprendre le contrôle de leurs décisions. C'est vraiment valorisant ! »

M^e MARIE-ÈVE BROWN